



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et départementale  
de la cohésion sociale**

**Direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi**

Besançon, le 22 janvier 2021

**Mission Égalité et Citoyenneté**

Affaire suivie par : Blandine ARTHUR ou Nathalie CHARPENTIER  
Tél. : 07 62 99 19 94 ou 06 73 06 61 34

Mèl. : [drdjscs-bfc-citoyennete@jcs.gov.fr](mailto:drdjscs-bfc-citoyennete@jcs.gov.fr)

**Pôle entreprises, économie, emploi**

Affaire suivie par : Jean-Fabrice ALFANDARI ou Philippe MASSIA  
Tél. : 06 16 07 39 03

Mèl. : [bfc.parrainage@direccte.gov.fr](mailto:bfc.parrainage@direccte.gov.fr)

Le Directeur régional et départemental  
de la cohésion sociale,

Le Directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi

à

Mesdames, Messieurs les responsables  
des structures et opérateurs d'actions de  
parrainage vers l'emploi

Mesdames, Messieurs les directeurs  
des missions locales de Bourgogne-  
Franche-Comté

**Objet : Appel à projet relatif au parrainage vers l'emploi – 2021**

Pièce-jointe :

- Document de cadrage de l'appel à projet Parrainage vers l'emploi BFC 2021.

Madame la directrice, Monsieur le directeur,

L'année 2020 a été marquée par une situation inédite induite par une crise sanitaire de grande ampleur dont les effets continuent aujourd'hui encore à affecter nos organisations personnelles et professionnelles. Les périodes de confinement et de post-confinement ont eu un impact opérationnel sur l'activité de parrainage. La mobilisation des entreprises comme des filleuls a été rendue plus difficile. Une enquête conduite par la DGEFP qui vous a été soumise en novembre dernier a montré que vous avez su trouver les moyens pour continuer à accompagner les bénéficiaires et éviter les ruptures de parcours, grâce à de nouvelles modalités d'intervention prenant appui sur l'usage des outils à distance. Le lien avec les filleuls et les parrains a été préservé et nous tenons à vous remercier pour la capacité d'adaptation que vous avez su démontrer avec vos permanents et vos bénévoles.

Toutefois, les résultats d'accompagnement de l'année échue seront à l'évidence fortement altérés par le contexte sanitaire. Nous devons donc nous tourner vers l'avenir et nous mettre collectivement en posture de redynamisation des réseaux dans l'hypothèse d'un retour proche à la normale. A cet égard, le plan **#1jeune1solution** nous donne l'opportunité de structurer le parrainage au sein du service public de l'emploi, compte tenu de la plus-value apportée par le dispositif. Avec un taux d'accès ou de retour à l'emploi de 60%, le parrainage constitue en effet, plus que jamais, un levier pour l'insertion professionnelle.

Le CARIF-OREF Emfor sera à nos côtés pour conforter cette dynamique et nous proposer des actions d'appui et d'échanges de bonnes pratiques au profit des réseaux. De cette manière, des outils pourront être proposés aux marraines et parrains pour les aider dans leur mission. Vous avez certainement déjà été sollicités pour

**DIRECCTE de Bourgogne- Franche-Comté**

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)

5 Place Jean Cornet – 25041 BESANCON Cedex - Standard : 03 63 01 70 00

<http://bourgogne-franche-comte.direccte.gov.fr>

participer à une réunion de présentation de leur offre de service.

Pour cet appel à projet 2021, les principes de fonctionnement du parrainage restent inchangés et sont rappelés dans le document cadre ci-joint.

Quelques priorités sont à souligner :

L'accès à l'emploi des jeunes, en particulier ceux issus des quartiers de la politique de la ville est une priorité. Aussi, l'appel à projets 2021 doit permettre de poursuivre la montée en charge des réseaux parrainage afin d'accroître le nombre de bénéficiaires du dispositif, singulièrement ceux issus des quartiers prioritaires de la ville (QPV), et d'aller vers les publics dits « invisibles » et en difficultés d'intégration socio-professionnelle.

L'objectif pour 2021 est de pouvoir consolider les réseaux qui fonctionnent bien, de les renforcer, d'élargir l'appel à projets à de nouveaux opérateurs et d'atteindre une cible de 1400 bénéficiaires dont 500 en QPV (soit 35% des bénéficiaires).

Une attention particulière sera portée aux publics bénéficiaires suivants :

- Les publics repérés dans le cadre du plan #Ijeune1solution,
- Les jeunes peu ou pas qualifiés en recherche d'emploi,
- Les publics issus des QPV doivent représenter une part significative des opérateurs intervenant dans ces quartiers,
- Les publics primo-arrivants et réfugiés, signataires d'un contrat d'intégration républicaine,
- Les publics issus des zones de revitalisation rurale (ZRR),
- Les publics en sortie de dispositif, sans solution en emploi (jeunes de plus de 26 ans en fin d'accompagnement de Mission locale, sorties d'Ecoles de la deuxième chance, d'EPIDE, etc.)

Par ailleurs, les opérateurs sont également invités à prendre toutes initiatives qui concourent :

- à développer le dispositif en mobilisant le réseau partenarial (structures d'information jeunesse, travailleurs sociaux...), les orienteurs et prescripteurs,
- à favoriser l'élargissement du vivier de parrains/ marraines (et notamment dans les QPV), au renforcement de leurs compétences,
- à promouvoir le dispositif auprès des responsables RH d'entreprises et à signer des accords de partenariat.

**Le document cadre en annexe précise les modalités de dépôt des candidatures. Les délais de réponse de l'appel à projet sont fixés du 22 janvier au 22 février 2021 inclus.**

Nous savons pouvoir compter sur votre total engagement pour la réussite de notre ambition collective et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur régional et départemental  
de la cohésion sociale



Philippe BAYOT

Le Directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi



Jean RIBEIL